



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CNASEA

Question écrite n° 56902

Texte de la question

M Philippe Bassinet appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la décision de delocalisation du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) et le transfert de l'intégralité des 300 emplois du siège d'Issy-les-Moulineaux à Limoges. Cet établissement public est déjà delocalisé dans toutes les régions et tous les départements, et le personnel affecté au siège ne représente que 15 p 100 des effectifs. Cette décision de delocalisation risque de menacer la pérennité de cet établissement, suite à l'éloignement des centres de décision qui pourrait conduire à un tarissement des missions confiées au CNASEA. Les personnels sont particulièrement mécontents de cette décision et de ses implications, entre autres, sur le plan de la vie familiale et de la scolarité des enfants. En conséquence, il lui demande de bien vouloir revenir sur cette décision de delocalisation.

Texte de la réponse

Reponse. - La décision de modifier le lieu d'implantation du siège du CNASEA s'inscrit dans une politique visant à mieux répartir sur le territoire les services dont les activités peuvent s'exercer sans difficulté majeure hors de la région parisienne. Le gouvernement est pleinement conscient des difficultés professionnelles et personnelles qui peuvent résulter de ces transferts pour les agents concernés et leurs familles. C'est pourquoi les départs s'effectueront uniquement sur la base du volontariat et des propositions de reclassement seront faites à ceux qui ne souhaiteront pas partir. S'agissant du CNASEA, l'application de cette dernière disposition rend nécessaire la modification du statut du personnel au préalable. Celle-ci est en cours actuellement et devrait aboutir prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Bassinet Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56902

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1857